

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 20 juillet 2015, liant la **Communauté Urbaine de Caen La Mer** et l'Établissement Public Foncier de Normandie, fixant les conditions d'acquisition, de gestion et de cession à la Collectivité, d'un ensemble de parcelles portées au titre de l'opération **901 215 Epron- ZAC de l'Orée du Golf**,
- VU** la délibération générale du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie, en date du 3 juin 2021, actant les modifications du Programme d'Action Foncière avec la **Communauté Urbaine de Caen La Mer**,
- SOUS RESERVE** de l'adoption d'une délibération par le Conseil communautaire de **Caen La Mer** validant le Programme d'Action Foncière actualisé,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la **Communauté Urbaine de Caen La Mer**,

Sur la demande de report :

D'accorder, aux conditions contractuelles de portage, à la **Communauté Urbaine de Caen La Mer**, le changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans sur l'ensemble du stock pour l'**opération 901 215 Epron-ZAC de l'Orée du Golf**.

La nouvelle date d'échéance est fixée au **31 mai 2028** (sommiers 5381 et 5382).

Sur les pénalités de report :

Si l'échéance contractuelle de portage du **31 mai 2028** n'est pas tenue, il sera appliqué une pénalité sur la période de dépassement de la date contractuelle de rachat jusqu'à la date de cession effective. Le taux d'actualisation sera porté à **5 %** sur cette période dès le **1^{er}** jour de dépassement ; la pénalité étant représentée par le montant généré par l'écart entre le taux majoré et le taux contractuel.

Elle est recouvrée annuellement.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



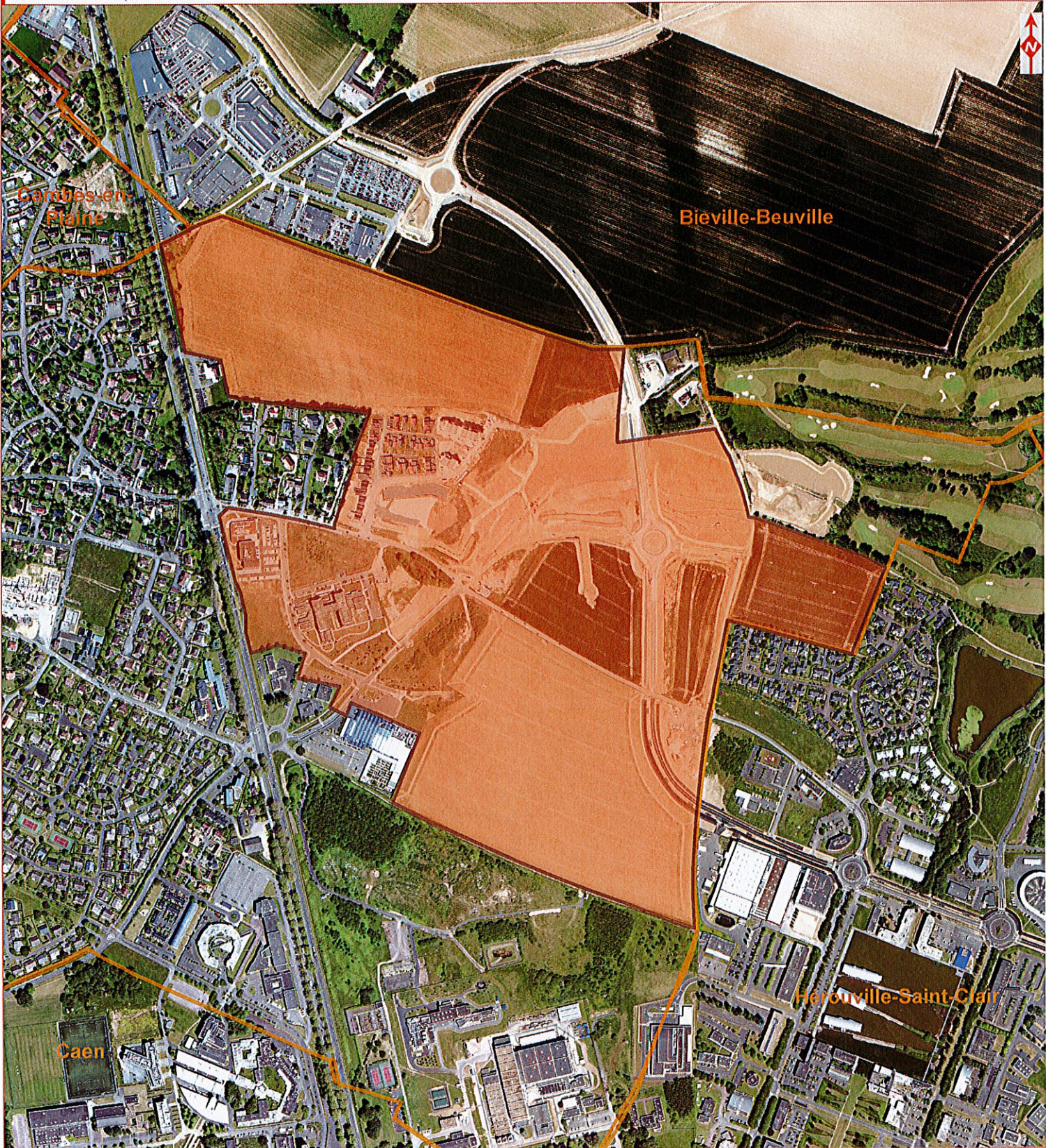
Dominique LEPETIT

29 JUIN 2021

Département du Calvados
Communauté Urbaine de Caen-la-Mer
Epron





Code Opération: 901 215
Surface : 56,5 ha environ

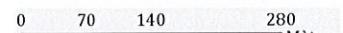


Sources : BD Ortho 14 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 21/04/2021

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

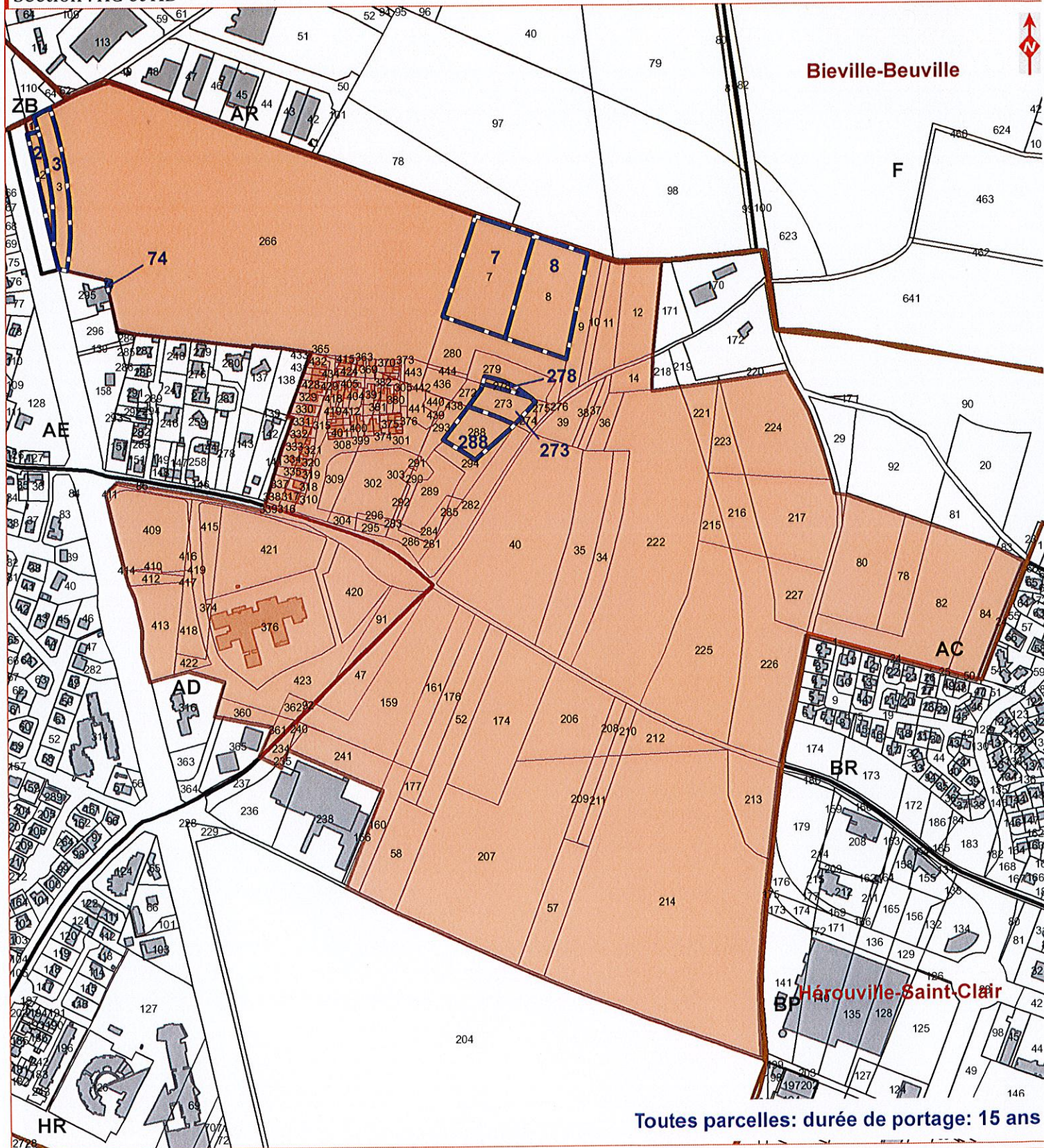
Plan annexé à la convention signée le :



Département du Calvados
Communauté Urbaine de Caen-la-Mer
Epron



Code Opération: 901 215
Surface : 56,5 ha environ
Section : AC et AD



Toutes parcelles: durée de portage: 15 ans

Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 21/04/2021

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles concernées par la durée de portage
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

